



"Les Amis de Saint-Brevin"

ASSOCIATION pour la défense et l'amélioration
du cadre de vie à Saint-Brevin-les-Pins, W443000838

Agréé "Association Locale d'Usagers par arrêté préfectoral"
Association reconnue Organisme d'INTERET GENERAL
www.lesamisdesaintbrevin.fr contact@lesamisdesaintbrevin.fr



Aménagement et Rénovation du centre de l'Océan

Contribution des Amis de Saint-Brevin à la concertation

1. Préambule

Les Amis de Saint-Brevin souhaitent pleinement participer à la concertation engagée par la Ville concernant l'aménagement et la rénovation du centre de l'Océan.

La nécessité de réaménager ce secteur est évoquée depuis plusieurs années. Ce projet mérite aujourd'hui une réflexion globale et prospective, permettant de rechercher un meilleur équilibre entre les différents usages du centre de l'Océan : déplacements des piétons et des cyclistes, circulation automobile, stationnement, activités commerciales, espaces de rencontre et qualité du cadre de vie.

Pour notre association, cette réflexion doit également intégrer de manière centrale les enjeux environnementaux et l'adaptation au changement climatique : développement de la végétation, préservation des arbres existants, création d'îlots de fraîcheur, désimperméabilisation des sols et meilleure gestion des eaux pluviales.

Nos principales attentes portent donc sur :

- la place accordée aux piétons et aux cyclistes, avec une attention particulière portée à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- l'espace terrasse des commerces en adéquation avec le flux des piétons et cyclistes ;
- une circulation automobile apaisée et mieux organisée ;
- une offre de stationnement adaptée aux différents usages ;
- la préservation et le développement de la végétation ;
- l'amélioration du confort climatique et de la qualité des espaces publics ;
- la création de lieux de rencontre et d'animation favorisant la vie du quartier.

L'objectif doit être de faire du quartier de l'Océan un espace agréable, attractif et vivant tout au long de l'année, bénéficiant aussi bien aux habitants permanents qu'aux visiteurs et aux touristes.

Le projet doit être pensé dans une perspective de plusieurs décennies. Il doit notamment **anticiper les conséquences du changement climatique**, avec des périodes plus fréquentes de fortes chaleurs, de sécheresse et de pluies intenses, et intégrer **l'évolution des différents modes de déplacements**, mais aussi de la société.

Les Amis de Saint-Brevin souhaitent apporter dans ce document des propositions concernant principalement l'aménagement des espaces publics, les mobilités et l'environnement.

Les questions relatives au foncier, aux emprises du domaine public, aux terrasses commerciales ou aux constructions existantes ne sont pas développées ici. Les problématiques du « foncier, occupation du domaine public » doivent être traitées directement entre mairie et commerçants.

Elles devront **être clarifiées préalablement aux études opérationnelles** lorsqu'elles sont susceptibles de conditionner les possibilités d'aménagement.

De même, les futures opérations immobilières devront s'inscrire dans une réflexion urbaine cohérente, prenant notamment en compte l'identité balnéaire du quartier, les hauteurs et volumes des constructions ainsi que la place de la végétation et de la pleine terre.

2. Un périmètre de réflexion à trois niveaux

L'aménagement du centre de l'Océan devrait être conçu dans le cadre **d'un plan d'ensemble**, afin d'éviter une succession d'interventions ponctuelles sans **cohérence globale**.

Nous proposons de distinguer trois niveaux de réflexion.

Zone 1 – Le front de mer (cf. annexe 1)

Du centre nautique jusqu'à la plage verte.

Cette zone doit privilégier les déplacements à pied et à vélo (parcours Vélocéan), la promenade, les espaces de repos et la relation avec le littoral. En effet il convient de mettre en valeur la qualité de la vue sur mer de ce lieu et relier le pôle d'attraction qu'est l'espace Christian Massicot avec le secteur suivant.

Zone 2 – Le cœur de l'Océan (hypercentre, cf. annexe 2)

De l'allée de la Tour-Carrée à l'allée de la Plage (Nord/Sud), et du boulevard de l'Océan jusqu'au secteur du Carrefour City (Ouest/Est).

Cette zone constitue le véritable cœur de quartier.

L'objectif doit être d'y favoriser les déplacements piétons et cyclables, les commerces, les terrasses, les animations et les espaces de rencontre, tout en recherchant une circulation automobile limitée, très apaisée et modulable.

Zone 3 – Le secteur élargi (cf. annexe 2)

De l'allée de la Brevinière à l'allée de l'Argonne (Nord/Sud) , et du boulevard de l'Océan vers l'ouest jusqu'aux secteurs du boulevard Clemenceau, de l'avenue de la Hautière et de l'allée d'Alger vers l'Est, en intégrant l'avenue du Président-Roosevelt, le Casino, le Carrefour City et le secteur du manège.

Cette zone doit permettre d'organiser les flux automobiles grâce à un plan de circulation assurant la coupure de transit via le cœur de l'Océan et le stationnement de proximité.

3. Environnement et aménagement urbain

Objectif général

L'aménagement doit contribuer à faire du centre de l'Océan un espace :

- plus végétalisé ;
- plus ombragé ;
- plus perméable ;
- plus agréable en période de forte chaleur ;
- mieux adapté aux épisodes de pluie intense ;
- plus convivial et favorable aux rencontres.

3.1 Préserver et développer l'arbre et la végétation

Nous proposons de :

- préserver les boisements et arbres existants ;
- compléter la végétation par de nouvelles plantations ;

- choisir des essences adaptées aux conditions littorales : vent, embruns salés, sécheresses futures et fortes chaleurs ;
- privilégier, lorsque l'espace le permet, des arbres à grand développement capables de procurer un véritable ombrage ;
- végétaliser les pieds d'arbres et certains espaces aujourd'hui minéralisés ;
- créer des îlots de fraîcheur à proximité des commerces, places et cheminements.

L'aménagement devra privilégier une **véritable trame arborée et végétale**, plutôt qu'une simple succession de plantations décoratives.

Notamment dans le secteur 1 (Cf. annexe 1) dans la **zone de l'ancien alignement de Cyprès**, il convient de revoir la renaturation de ce secteur et de permettre des aires d'accueil équipées de tables pour le pique- nique.

3.2 Désimperméabiliser et mieux gérer l'eau

Lorsque les contraintes techniques le permettent, il conviendrait de :

- privilégier des revêtements clairs et perméables ;
- désimperméabiliser une partie des surfaces aujourd'hui bitumées ;
- favoriser l'infiltration naturelle des eaux de pluie ;
- récupérer certaines eaux pluviales afin de contribuer à l'arrosage de la végétation ;
- concevoir les nouveaux espaces plantés en tenant compte de leur autonomie en eau.

Ces dispositions permettront à la fois de limiter le ruissellement, de favoriser la végétation et de réduire les effets des fortes chaleurs.

4. Créer de véritables lieux de rencontre

Le réaménagement du centre de l'Océan doit être l'occasion de créer plusieurs espaces publics identifiés comme des lieux de rencontre et d'animation.

4.1 Secteur allée des Embruns / avenue Roosevelt / avenue de la Hautière (Cf. annexe 2)

Créer **une véritable place** constituant un point de rencontre et d'animation.

Elle pourrait être aménagée avec :

- des bancs ;
- une végétation importante ;
- des arbres procurant de l'ombre ;
- un espace permettant des animations ponctuelles.

La circulation automobile devrait être supprimée sur cette partie de l'espace, sous réserve de l'organisation des accès nécessaires.

Selon les dimensions retenues, l'installation de petits kiosques ou équipements légers pourrait également être étudiée, ainsi que la mise en place de petites fontaines et brumisateurs (pour l'été).

4.2 Secteur allée de la Plage / avenue Roosevelt (Cf. annexe 2)

Créer également **une véritable place de quartier**, aménagée de manière conviviale et ombragée.

L'organisation actuelle de la circulation devra être revue afin de donner davantage de place aux usages piétons et aux activités du quartier.

Selon les dimensions retenues, l'installation de petites fontaines et brumisateurs (pour l'été) pourrait être envisagée.

4.3 Carrefour René-Guy Cadou (Cf. annexe 2)

Modifier et réduire l'emprise du carrefour « en giratoire » actuel, avec pour objectif de restituer une partie importante de l'espace à un véritable espace public, en supprimant le barreau Est (il pourrait subsister 2 voies de circulation avec la constitution d'une zone de rencontre).

Une place ainsi agrandie pourrait être aménagée depuis le trottoir situé devant la Villa Rose-Marie, avec :

- des plantations ;
- de l'ombre ;
- des bancs ;
- des espaces de repos et de rencontre.

Selon les dimensions retenues, l'installation de petits kiosques ou équipements légers pourrait également être étudiée, ainsi que la mise en place de petites fontaines et brumisateurs (pour l'été).

5. Promenades, mobilier et éclairage

5.1 Prolonger les cheminements (Cf. annexe 1)

La promenade située devant le Casino devrait être prolongée vers l'esplanade Christian Massicot avec un aménagement urbain identique (éviter les coupures qui donnent l'impression d'une promenade non terminée). Cette extension constituerait un parcours de promenade accessible à tous, y compris aux personnes handicapées. **La promenade du casino est jugé très réussi, sa fréquentation le prouve.**

Un aménagement devrait également être étudié **entre l'Office de tourisme et la plage verte (a minima)**.

L'objectif serait de conforter ce cheminement pour le rendre plus accessible et agréable, en ajoutant des bancs.

5.2 Mobilier urbain

Le mobilier urbain devra être homogène et cohérent avec celui déjà présent sur la promenade située face au Casino.

Une attention particulière devra être portée à **l'ergonomie des bancs** et notamment à leur hauteur d'assise afin de faciliter leur utilisation par les personnes âgées.

5.3 Éclairage public

Sur l'ensemble des trois zones, l'éclairage public devrait être modernisé et harmonisé.

Il devra rechercher :

- une meilleure cohérence d'ensemble ;
- un éclairage confortable et chaleureux ;
- une consommation énergétique maîtrisée ;
- une limitation des nuisances lumineuses.

Une attention particulière devra être portée aux cheminements du bord de mer et aux prolongements de promenade.

5.4 Boîtes à livres

Les nouveaux aménagements pourraient être mis à profit pour installer, à des emplacements appropriés, des boîtes à livres contribuant à l'animation et à la convivialité du quartier.

6. Circulation, cheminements piétons et stationnement

Objectif général

Le centre de l'Océan doit devenir un espace plus apaisé et plus sécurisé, accessible à tous : riverains, visiteurs, enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, cyclistes, commerçants, livraisons, services de secours.

L'aménagement voirie doit obligatoirement intégrer le « **PAVE** » (**plan d'accessibilité voirie et commerces**) .

6.1 Créer une véritable liaison piétonne dans la zone 2 (Cf. annexe 2)

Nous proposons la création, ouverte toute l'année, d'un cheminement piéton majeur reliant :
allée des Embruns → avenue Roosevelt → allée de la Plage → avenue de la Hautière → secteur du Carrefour City.

Cette liaison devrait constituer l'un des éléments structurants du futur centre de l'Océan.

Elle devra être :

- accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- confortable ;
- largement végétalisée ;
- dépourvue autant que possible de ruptures de cheminement ;
- conçue avec des revêtements adaptés.

Afin de renforcer cette zone apaisée, les voies piétonnes pourraient être **prolongées de zone de rencontre** (Cf annexe 2).

Par ailleurs afin de pouvoir fermer les voies piétonnes, il est recommandé de positionner **des bornes escamotables électromécaniques** avec une télécommande adaptée.

La question de la suppression des bordures de trottoir devra être étudiée en fonction des contraintes d'accessibilité et d'écoulement des eaux.

6.2 Repenser le plan de circulation

Le plan de circulation de la zone 3 doit être adapté à l'échelle de l'ensemble du secteur.

La mise en place de **plusieurs rues à sens unique** pourrait permettre :

- d'apaiser la circulation ;
- de fluidifier les déplacements ;
- de dégager de l'espace pour les piétons et les cyclistes ;
- de mieux organiser le stationnement.

Il convient également d'étudier un plan de circulation automobile permettant le contournement ou de transit limité, afin de protéger le cœur de la zone 2 d'une circulation automobile de transit important.

Dans la totalité de la zone 3, il y a lieu de refaire les voiries en mauvaises état ainsi que les trottoirs défectueux avec des revêtements adaptés.

7. Stationnement

Le réaménagement doit maintenir une capacité de stationnement suffisante, tout en recherchant une meilleure organisation des différents usages.

Nous proposons notamment :

- de maintenir le stationnement en dehors des voies piétonnes ;
- d'adapter la durée de stationnement selon les secteurs ;
- de prévoir des places « arrêt-minute » à proximité immédiate des commerces et voies piétonnes ;
- de maintenir des places réservées aux personnes à mobilité réduite ;
- de prévoir des espaces réservés aux livraisons ;
- de réexaminer l'organisation et les capacités du parking du Carrefour City.

Pour les voies piétonnes, des plages horaires précises devront être définies **pour les livraisons des commerces**, afin de concilier activité commerciale et tranquillité du secteur.

En période estivale, une attention particulière devra être portée au maintien d'une capacité de stationnement maximale, notamment boulevard de l'Océan et sur l'esplanade Christian Massicot. La possibilité de créer ou d'organiser des espaces de stationnement en périphérie immédiate du centre pourra également être étudiée, à condition qu'ils permettent un accès piéton rapide et sécurisé aux zones 1 et 2.

8. Développer les mobilités cyclables

La continuité des itinéraires cyclables doit être recherchée à l'échelle de l'ensemble du quartier.

Nous proposons notamment de :

- prolonger la piste cyclable depuis l'esplanade Christian Massicot, en longeant le boulevard de l'Océan, jusqu'à l'avenue de la Pressigny.

Cette liaison devra être sécurisée et clairement identifiable.

Plus largement, les aménagements devront permettre une continuité réelle entre les différents itinéraires cyclables existants et futurs.

9. Propreté

Prévoir dans le nouveau projet l'installation **de conteneurs enterrés** aux abords du carrefour city, et probablement avenue Roosevelt, par rapport aux commerçants et au marché.

Un autre point à envisager serait situé à côté de la descente à la "grande plage", près du poste de secours. L'objectif est de limiter l'impact visuel des conteneurs actuels et de réduire les mauvaises odeurs, ainsi que les désagréments liés aux mouettes et aux nuisibles.

10. Une vision globale pour le centre de l'Océan

Les Amis de Saint-Brevin souhaitent que le projet de rénovation du centre de l'Océan soit l'occasion de construire un véritable projet de quartier et non une simple succession d'aménagements ponctuels.

Nous proposons que les études futures recherchent un équilibre entre quatre objectifs complémentaires :

- Un quartier plus végétal
Préserver les arbres existants, développer la végétation et créer davantage d'ombre.
- Un quartier plus accessible
Donner davantage de place aux piétons, aux cyclistes et aux personnes à mobilité réduite.
- Un quartier plus apaisé
Réorganiser les circulations et le stationnement sans compromettre l'accès aux commerces, aux habitants et aux services.
- Un quartier mieux adapté au climat de demain

Désimperméabiliser, infiltrer les eaux pluviales, limiter les effets des fortes chaleurs et choisir une végétation adaptée aux conditions futures.

L'enjeu est de faire du centre de l'Océan un cœur de quartier vivant, convivial et attractif, tout en préservant son identité balnéaire et son environnement.

Les Amis de Saint-Brevin souhaitent que ces propositions puissent alimenter les études et les échanges à venir avec la Ville, les habitants, les commerçants et l'ensemble des acteurs concernés.

ANNEXE 1

Zone 1



ANNEXE 2

Zones 2 et 3

